

Euro-Info-Consommateurs

Association de droit allemand, reconnue d'utilité publique et inscrite au Registre des associations de Kehl (Allemagne) depuis le 13 juillet 1993.

Objet social

Protéger et garantir les intérêts des consommateurs européens et notamment transfrontaliers.

Assemblée des Membres

Le Comité directeur statue sur chaque demande d'adhésion et dispose d'un droit de veto.

Mission

Organe de décision, de validation du travail réalisé et de contrôle de l'association.



Comité Directeur

élu par l'Assemblée des membres

Mission

Contrôle de l'objet social et contrôle de l'exécution des décisions prises par l'assemblée des membres.

Le Comité de Suivi des partenaires financiers

nommé par les partenaires, assisté d'un groupe de travail technique

Mission

Assurer le suivi du programme de travail annuel pour lequel un budget prévisionnel détaillé a été adopté.

Le comité de suivi est assisté d'un groupe de travail technique au sein duquel siègent les représentants de chaque partenaire.

Le Comité Consultatif élu par l'Assemblée des membres

Mission

Son rôle est essentiellement consultatif, il apporte aide et soutien à l'association.

Assemblée des Membres

Composition

Les membres : toute personne physique ou morale qui partage les objectifs de l'association et dont les activités sont dirigées vers la protection des consommateurs peut demander l'adhésion à l'association.

Membres de droit : la **Chambre de Consommation d'Alsace** et la **Verbraucherzentrale du Bade-Württemberg**

La composition de cet organe dirigeant est confiée au Comité directeur qui statue sur chaque demande d'adhésion et dispose d'un droit de veto.

Nombre de membres au 31.08.2005 : 18

Mission

Organe de décision, de validation du travail réalisé et de contrôle de l'association.

Responsable du bon fonctionnement et de la bonne gestion financière de l'association

Chargé du respect des engagements budgétaires de l'association.

Comité Directeur élu par l'Assemblée des membres

Composition

Un Président et trois représentants.

Sa composition est binationale et comprend deux membres de nationalité allemande et deux membres de nationalité française. La Chambre de Consommation d'Alsace et la Verbraucherzentrale du Bade-Württemberg disposent respectivement chacune d'au moins un membre. Le Président est obligatoirement issu de la Chambre de Consommation d'Alsace ou la Verbraucherzentrale du Bade-Württemberg.

Il est assisté d'un directeur/directrice qu'il nomme et dont il contrôle la gestion.

L'association est représentée légalement par deux membres du comité directeur.

Mission

Contrôle de l'objet social et contrôle de l'exécution des décisions prises par l'assemblée des membres.

Le directeur/directrice travaille étroitement avec le Comité directeur et assume la gestion courante de l'association.

Le Comité Consultatif élu par l'Assemblée des membres

Composition

Il est composé de personnalités appartenant au monde scientifique, économique, administratif ou politique. Les représentants des partenaires financiers de l'association peuvent y participer.

Mission

Son rôle est essentiellement consultatif, il apporte aide et soutien à l'association.

Le Comité de Suivi des partenaires financiers assisté d'un groupe de travail technique

Composition

En application de la **Convention relative au financement et au suivi de l'association Euro-Info-consommateurs pour la période 2004-2006**, les partenaires financiers ont désigné les représentants du Comité de Suivi :

- Préfet de la Région Alsace
- Président du Conseil Général du Bas-Rhin
- Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg
- Président de la Chambre de Consommation d'Alsace
- Ministre de l'Economie du Bade-Württemberg
- Landrat de l'Ortenaukreis
- Maire de la ville de Kehl
- Maire de la ville d'Offenburg
- Représentante de la Verbraucherzentrale du Bade-Wurtemeberg

Le président du Conseil Régional d'Alsace y participe également.

La Présidence, désignée par le comité de suivi, est assurée alternativement par un représentant de la partie française et allemande.

Mission

Assurer le suivi du programme de travail annuel pour lequel un budget prévisionnel détaillé a été adopté.

Le comité de suivi est assisté d'un groupe de travail technique au sein duquel siègent les représentants de chaque partenaire.